



REGLEMENT GENERAL DES COURSES

L'ULTRA TRAIL DES GEANTS 2027

For English version (page 26)

L'association **UTOI** (*Ultra Trail Océan Indien*) organise des courses de **trail** et **d'ultra trail** en **milieu naturel et montagnard**. Ces épreuves sont spécialement conçues pour des personnes **bien entraînées et en parfaite condition physique, pleinement conscientes des exigences physiques et mentales, de la particularité technique de chaque course, des distances et dénivelés de chaque course**. Les participants doivent être préparés à affronter et anticiper les défis propres au milieu montagnard tropical, ainsi que les variations climatiques et météorologiques (*pluie, vent, chaleur, froid, brouillard, hygrométrie, rayonnement solaire, nuit*) ...

Il importe également au coureur :

- d'être préparé à la longueur et au dénivelé de l'épreuve choisie en ayant acquis une capacité d'autonomie ;
- d'être prêt à gérer ses douleurs musculaires, articulaires, ses problèmes gastriques et sa grande fatigue ;
- d'être pleinement conscient que pour une telle activité en montagne, la sécurité dépend en premier lieu de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles
- de respecter les milieux naturels exceptionnels traversés et sensibiliser ses accompagnants aussi bien sur le respect de ces lieux (environnement), des personnes et du règlement de la course.

Types de Trails et Ultra Trails

Format	Kilomètre Effort (1km ou 100m d+ = 1 point)
XXS	0 à 24
XS	25 à 44
S	45 à 74
M	75 à 114
L	115 à 154
XL	155 à 209
XXL	210 et plus



Pointages électroniques intermédiaires : présentation obligatoire de votre dossard à chaque poste de pointage du parcours.

La manifestation pédestre, objet du présent règlement, est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre sans réserve à ce règlement par le seul fait de leur inscription.

Ils dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci.

L'organisateur peut réviser et mettre à jour le règlement à tout moment, à son entière discrétion. Le coureur s'engage à le respecter sans aucune réserve. Les informations qui sont sur le site officiel de l'UTOI (utoi.re) sont les seules reconnues valables.

La charte du traileur :

Amis coureurs, merci de :

- prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible.
- respecter la faune et la flore : ne jeter aucun déchet, même biodégradable (*pouvant attirer les rongeurs et polluer*)
- faire ses besoins dans les toilettes prévues à cet effet
- ne pas couper de branches.
- utiliser les stations de biosécurité pour nettoyer ses chaussures.
- ne pas crier de façon intempestive.
- respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- respecter les bénévoles
- respecter l'intégralité du règlement de la course.
- venir en aide à un concurrent en situation dangereuse.
- la population locale vous accueille, remerciez-là : un sourire et un petit bonjour suffisent.

Amis accompagnateurs et bénévoles, merci de :

- respecter les zones autorisées au public.
- respecter les zones délimitées par l'organisateur pour le ravitaillement personnel.
- respecter la réglementation des lieux : feu uniquement en réchaud et place aménagée ; pas de musique amplifiée ; les groupes électrogènes doivent être protégés par un bac.
- les publicités doivent être à l'intérieur des tentes uniquement.
- la coupe des végétaux est interdite.
- la lumière doit obligatoirement être dirigée vers le sol.
- le vol de drone est interdit dans certains lieux, voir la réglementation en vigueur.



- penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes.
- soutenir tous les traileurs : la valeur de l'encouragement ne doit pas être en relation avec la valeur du coureur.
- respecter les bénévoles : n'oubliez pas qu'ils sont là avant tout pour les traileurs.
- regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés.
- ne pas fumer ou consommer de l'alcool sur les zones de ravitaillement.
- rouler doucement sur la route : la course est longue et les possibilités de voir les coureurs sont nombreuses.

TRÈS IMPORTANT : par le fait de son inscription à une course de l'UTOI, le participant ainsi que ses amis, accompagnants, famille... acceptent sans réserve l'intégralité du présent règlement.

Le coureur est responsable de tous les actes commis par sa famille, ses amis, ses accompagnants etc. qui seraient de nature à contrevenir aux dispositions de l'ensemble des points du présent règlement, notamment ceux relevant des prescriptions du Parc National de La Réunion, de l'ONF et plus généralement de la Préfecture de La Réunion.

1. Lieu, date et nature de la compétition

Les événements et courses avec les dates, les horaires, les modalités et les informations coureurs sont en ligne sur le site officiel utoi.re.

Attention : pour certaines courses, un équipement obligatoire peut être spécifique au format de l'épreuve et aux conditions météorologiques.

2. Organisateur

Monsieur Hassen PATEL préside l'association **ACSR** (*Association Culturelle et Sportive de la Réunion*), **association loi 1901**, incluant les courses de trail en montagne et les entraînements et compétitions sur piste.

Le siège social est situé au **28 E Avenue Marcel Hoarau, 97490 Ste-Clotilde (La Réunion)**.



3. Conditions de participation

La participation à une épreuve est conditionnée à :

A. Catégorie d'âge

Les catégories d'âge sont prises en compte au moment de la course en application de la [réglementation FFA](#) ; une mise à jour des dates de naissance a lieu chaque année au 1er septembre. Les catégories d'âge prises en compte commencent à partir de la catégorie Espoirs U23. Tous les participants à une course sont regroupés dans l'une des 10 catégories d'âge Hommes et Femmes figurant dans le tableau ci-après :

Les Catégories d'âge 2027

(valable jusqu'au 31 août 2027, ces catégories changeront le 1er septembre 2027)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1992 et avant
Seniors	SE	1993 à 2004
U23 / Espoirs	ES	2005 à 2007
U20 / Juniors	JU	2008 et 2009
U18 / Cadets	CA	2010 et 2011
U16 / Minimes	MI	2012 et 2013
U14 / Benjamins	BE	2014 et 2015
U12 / Poussins	PO	2016 et 2017
Éveil Athlétique	EA	2018 à 2020
Baby Athlé	BB	2021 et après

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1992 - 1988
	M1	1987 - 1983
	M2	1982 - 1978
	M3	1977 - 1973
	M4	1972 - 1968
	M5	1967 - 1963
	M6	1962 - 1958
	M7	1957 - 1953
	M8	1952 - 1948
	M9	1947 - 1943
	M10	1942 et avant



B. Certificat médical

Conformément à l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** ou d'un **Pass' j'aime courir**, délivré(e) par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur : <https://www.sports.gouv.fr>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- soit d'un **PPS (Parcours de Prévention Santé)** délivré par la FFA en cours de validité le jour de la manifestation.

Très important : selon le format de course, (*notamment les courses XXL*), l'organisation peut également exiger un certificat médical selon ses propres critères d'évaluation en matière de santé (*test d'effort, ...*).

ATTENTION : Les athlètes étrangers, même Licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (*ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue*).

C. Droit d'inscription

Pour pouvoir participer, le coureur doit s'acquitter du droit d'inscription propre à la course. Le paiement se fait uniquement en ligne sur le site de l'organisateur (<https://utoi.re>). Aucune inscription ne sera valide en cas de non-paiement intégral de celle-ci avant la date limite des inscriptions prévue pour la course concernée. Pour valider son inscription, chaque compétiteur assuré de participer à une course devra adhérer au bulletin d'inscription, le valider en ligne et s'acquitter des droits.

TRÈS IMPORTANT : le montant payé par le coureur pour son inscription comprend notamment :

- l'accès aux postes de ravitaillement afin de s'y restaurer,
- l'accès aux soins médicaux en cas de nécessité (*médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, podologues, ...*),
- l'accès aux sentiers balisés et sécurisés par l'organisation.



En AUCUN CAS, le montant de l'inscription contraint l'organisation à remettre un t-shirt, une médaille, un trophée, ... à un coureur. Ces récompenses sont des cadeaux offerts par l'organisation généralement à tout FINISHER qui franchit la ligne d'arrivée dans les délais exigés, (*temps maximum de course*), à l'exception de ceux qui sont disqualifiés, mis hors-course, etc. Aucune exception ne sera faite sur ce point.

D. Rétractation- Remboursement

Toute inscription est ferme et définitive.

Aucune rétractation, ni aucun remboursement ne peut être possible.

Il ne pourra également être autorisé :

- **le port d'un Eco-dossard,**
- **le transfert d'une inscription à une tierce personne ou à une autre course de l'UTOI,**
- **le changement de format d'une course après une inscription.**

Dans le cas où, le coureur dument inscrit ne peut plus participer à la course, **il lui est vivement conseillé de souscrire une assurance annulation à titre personnel.**

TRES IMPORTANT : si pour une raison ou une autre, le coureur n'a pas remis les documents (ou toutes autres demandes) réclamés par l'organisateur dans les délais demandés (*PPS, numéro de licence, ...*), l'inscription du coureur est annulée automatiquement. Aucun remboursement ne sera accordé au coureur.

Clôture des inscriptions

2 possibilités de clôturer les inscriptions :

1. en priorité, si le quota fixé par l'organisateur a été atteint.
2. ou à la date prévue de la fin des inscriptions propre à chaque course si celle-ci est arrêtée.

E. Athlètes handisports

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes handisportifs.



F. Mineurs

Cette épreuve est interdite aux mineurs et aux moins de 20 ans révolus (*sauf pour certains petits formats suivant la réglementation FFA*).

G. Matériel de sécurité obligatoire

Le coureur est seul responsable de son matériel. Outre le port du dossard personnalisé de face avant, bien visible et le port du bracelet de course (*ou autre*) fourni par l'organisateur de l'épreuve non échangeable, tout coureur devrait impérativement avoir dans son sac à tout moment de la course :

- 1 gobelet ;
- 1 lampe frontale ou torche avec piles ou batteries de rechange ;
- 1 réserve d'eau de minimum 1L pour toutes les courses, à l'exception des trails XL et XXL où la réserve d'eau doit être au minimum de 1.5L à tout moment de la course ;
- 1 sifflet ;
- 1 téléphone portable avec capacité de chargement suffisante à prévoir pour l'ensemble de votre course ;
- 2 bandes élastiques adhésives permettant de faire un bandage ou un strapping ;
- 1 réserve alimentaire constante et suffisante pour relier les points de ravitaillement ;
- 1 pièce d'identité ;
- 1 couverture de survie d'une dimension minimale de 1,4m X 2m ;
- 1 vêtement de pluie imperméable avec capuche, et coutures thermo-soudées. (*Coupe-vent à proscrire, protection insuffisante*) ;
- 1 vêtement chaud type « seconde peau » à manches longues en tissu technique adapté à l'environnement ;
- 1 sac à déchets ou tout autre moyen permettant de transporter ses déchets vers les poubelles prévues.

Un contrôle inopiné par l'organisation peut être effectué à tout moment de la course. En cas **d'absence** d'un matériel obligatoire, le **coureur est immédiatement disqualifié**.

Afin de réduire les déchets plastiques, cartons, papiers, ...aucun ustensile jetable (*couverts, gobelets, ...*) ne sera distribué aux postes de ravitaillement. Nous invitons donc les coureurs à apporter leur propre matériel.



4. Courses en relais

Chaque coureur inscrit à une course en relais est sous la responsabilité administrative du capitaine de l'équipe. **Aucun changement de relais n'est possible sans l'autorisation expresse de l'organisation** (changement de nom, de numéro de relais, ...).

Un coureur supplémentaire « **joker** » est prévu pour chaque équipe en cas de défaillance d'un autre membre de l'équipe **AVANT** le départ de la course. (Blessure, ...).

Le Capitaine de l'équipe devra l'inscrire de la même façon que les autres coureurs. Si le **joker** ne prend pas le départ de la course, **aucun t-shirt** (polo) ni médaille ne lui sera remis.

Attention : le « **joker** » ne peut en aucune façon remplacer un coureur blessé ou qui abandonne durant l'épreuve.

Cette mesure a été conçue uniquement pour ne pas annuler l'inscription d'une équipe en cas d'indisponibilité d'un de ses coureurs qui survient entre la fin des inscriptions et le départ de la course.

A noter également que le **joker**, s'il court, prendra le t-shirt et la médaille du coureur qu'il aura remplacé

Le relayeur qui abandonne sur son trajet entraîne l'abandon de l'équipe également. **Aucun t-shirt ni aucune médaille ne sera donnée aux autres membres de l'équipe qui pourtant, sont arrivés au bout de leur relais.**

5. Courses en DUO

Pour les **courses en duo**, la règle est la suivante : **départ à 2, et à tout moment de la course, pointage(s) impérativement à 2 et arrivée à 2. Le non-respect de cette règle entraîne l'abandon de l'équipe.**

6. Dossard

Chaque dossard sera remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo lors des jours dédiés à cette remise.

Le dossard doit être porté sur la poitrine, sur le ventre ou attaché via un porte dossard **FACE AVANT VISIBLE** en permanence et en totalité durant toute la course ainsi qu'à l'arrivée jusqu'à la sortie du SAS coureur.

Le dossard ne devra subir aucune modification ni altération. (Ne surtout pas plastifier le dossard)



A défaut de visibilité ou en cas de modification, de destruction même partielle, le coureur court le risque de ne pas être pointé à un pointage intermédiaire ou à l'arrivée. Dans ce cas, il sera considéré comme non finisher et ne pourra rien prétendre à l'arrivée (*t-shirt, médaille, ...*).

Sans dossard, le coureur ne pourra pas accéder aux postes de ravitaillement, aux aires de repos, aux soins médicaux etc. Il ne lui sera également pas remis de tee-shirt, médaille, etc.

Le coureur est responsable de sa fiche d'inscription. Les mentions sur le dossard reprennent ce qu'il a été écrit sur ladite fiche.

L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription à sa totale discrétion, sans qu'il soit nécessaire de motiver sa décision, notamment si le coureur est sous le coup d'une interdiction administrative prononcée par une autorité quelconque liée à l'athlétisme ou pour tout autre motif.

7. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription, ni revente ou cession de dossard n'est autorisé(e) pour quelque motif que ce soit. Cette cession constitue une fraude.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans l'autorisation expresse de l'organisateur sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve et encourt une sanction allant d'une année de suspension à la radiation à vie.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée et radiée à vie de toutes les courses de l'UTOI.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce genre de situation. **Les frais liés à toute forme de fraude resteront à la charge du fraudeur.**

8. Assurances

A. Responsabilité civile

L'organisateur est couvert par la police d'assurance souscrite auprès de sa société d'assurance.

De son côté, chaque participant doit également souscrire une assurance responsabilité civile à titre personnel. Il en est de même pour une assurance couvrant tous moyens d'évacuations telles que l'évacuation par hélicoptère, ambulance, etc.



B. Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels (*et tout autre dommage*) auxquels leur pratique sportive peut les exposer envers eux-mêmes et envers les autres.

C. Assurance annulation

L'organisation ne disposant pas d'une assurance annulation pour un coureur, il appartient donc à celui-ci de contracter auprès de son assureur une assurance annulation individuelle.

9. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

A. Jury

Le jury est composé des membres de l'organisation et du directeur de course. Le jury est habilité à statuer dans un délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur toutes les réclamations formulées par écrit dans un délai maximum de 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent. Leurs décisions sont sans appel.

B. Bâtons (*trails*)

Le port des bâtons (*type marche nordique ou autre*) n'est pas autorisé.

C. Chronométrage

Le chronométrage est assuré par puces électroniques intégrées au dossard. Le port d'un dossard ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

D. Poste de contrôle

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours et constituent des sites de pointage obligatoire pour les concurrents. Le pointage électronique s'effectue au moyen de puces fournies par l'organisation.



Cette dernière se réserve le droit de disposer de postes de contrôle non repris dans la liste des postes officiels.

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve sur laquelle ils sont enregistrés, les concurrents doivent **quitter les postes de contrôle (et/ou de ravitaillement) avant l'heure limite fixée par les barrières horaires** (quelle que soit l'heure d'arrivée à ces postes).

A défaut ils seront mis hors course, avec obligation de restituer le dossard. Toute poursuite de l'épreuve sera non autorisée au vu des règlements mis en place et pour des raisons de sécurité.

E. Effets personnels

Les sacs contenant les effets personnels seront entreposés à des endroits bien déterminés par l'organisation. Celle-ci ne peut en aucune façon être tenue pour responsable en cas de perte, vol, ou dégradation des sacs. C'est une faveur accordée aux traileurs pour faciliter la logistique de leur course. Il n'y a aucune obligation à remettre à l'organisation vos sacs.

Ces sacs devront être récupérés impérativement par leur propriétaire selon la date et le créneau horaire prévus par l'organisation. Passé ce délai, en cas de non-récupération par le coureur de son sac, ceux-ci seront détruits.

Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est donc recommandé de ne pas y placer des objets de valeur.

Le délai de rapatriement des sacs à l'arrivée ou sur les bases de vie est en fonction des contraintes logistiques. L'organisation ne peut garantir un rapatriement complet des sacs avant la fin de la course.

Enfin, les sacs sont remis soit au coureur, soit à des proches, exclusivement sur présentation d'une pièce d'identité et du dossard.

Au départ de l'**Ultra Terrestre (UT)**, l'**Ultra Trail des Géants(UTG)** et de la **Speed Goat (SG)** uniquement, des sacs vous seront remis par l'organisation lors de la remise des dossards pour vos effets personnels si vous en avez. **Ils devront être emmenés par vos soins sur le lieu du départ de votre course.**

F. Barrières horaires

Une barrière horaire est un **temps limite fixé à un point précis du parcours**. Si un coureur arrive (ou repart) après l'heure définie, il est mis hors course, même s'il ne présente aucun signe laissant présager d'un abandon. Ces temps sont indiqués pour chaque ravitaillement ou poste de contrôle stratégique.



Elles sont mises en place pour plusieurs raisons :

- **sécurité des coureurs** : éviter qu'un participant reste isolé de nuit ou dans des conditions météorologiques dégradées ;
- **mobilisation des bénévoles** : limiter la durée de présence des équipes sur le terrain ;
- **flux de course** : assurer un bon roulement entre les coureurs rapides et ceux en queue de peloton ;
- **définir un temps de course maximal** : l'Ultra Terrestre par exemple autorise jusqu'à **82h de course**. Les barrières sont alignées sur ce temps global ;
- **réglementation** : réouverture des routes et sentiers, autorisations préfectorales limitées dans le temps.

TRES IMPORTANT : l'heure annoncée d'une barrière horaire est l'heure maximale où le coureur doit quitter le poste, et ne correspond en aucun cas l'heure d'arrivée à ce poste. Un coureur arrivant juste avant la barrière horaire devra repartir immédiatement.

10. Ravitaillements

Les points de ravitaillement sont définis par l'organisation et sont disponibles sur le site de la course. Toutes les épreuves restent en semi-autosuffisance. **Il appartient aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires.**

Attention : pour une raison ou une autre, un poste de ravitaillement, pourtant prévu à tel ou tel endroit par l'organisation, peut ne pas s'y trouver lors du passage du concurrent. Comme énoncé ci-dessus, il vous appartient d'avoir constamment avec vous un ravitaillement solide et liquide. Il y va de votre sécurité.

A. SAS de ravitaillement

Un SAS de ravitaillement est constitué par l'organisation à l'approche de chaque poste de ravitaillement officiel. Vous ne devez manger qu'à l'intérieur de ce SAS. **Toute sortie de nourriture ou de boisson autre que de l'eau en dehors de ce SAS est strictement interdite sous peine de disqualification immédiate de la course. Les SAS de ravitaillement sont exclusivement réservés aux traileurs munis de leur dossard de course UTOI.**



B. Assistance personnelle

L'assistance personnelle est autorisée selon les modalités prévues par l'organisation dans une zone prédéfinie, marquée par un panneau « Début de zone d'assistance personnelle » et « Fin de zone d'assistance personnelle ». Toute assistance personnelle hors de cette zone entraînera la disqualification immédiate du coureur.

En dehors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement par le chef de poste, il est donc strictement **interdit** de se faire ravitailler par des ravitaillements dits « **marrons** » tout au long du parcours auquel est inscrit le compétiteur.

Il est également **interdit** aux compétiteurs de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagnés, pendant toute ou partie de la course pour laquelle ils sont inscrits par une personne non participante à l'une de ces épreuves.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de difficultés rencontrées par un coureur suite à des ravitaillements et autres prestations (*médicales etc.*) fournis par un prestataire privé, non agréé par l'organisation, en dehors et à l'intérieur des zones de tolérance établies. Le cas échéant, il n'y aura pas de recours possible.

Enfin, les règles en matière de protection de l'environnement s'appliquent également à toute assistance personnelle et ce dans son intégralité (*pas de jet de détritus, pas de gobelets, couverts, nourritures etc.*).

11. Sécurité et soins

A. Voies utilisées

La compétition se déroulant (*en partie*) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.

B. Sécurité des concurrents

Une équipe médicale multidisciplinaire, mise en place par l'organisation sera présente pendant toute la durée des épreuves. La sécurité des traileurs est assurée par un réseau de postes de contrôle et de postes sanitaires (*médical et paramédical*), de secouristes, des contrôleurs-signaleurs, des équipes de serre-files etc.



Des aléas de toute sorte, liés à l'environnement, à la géographie, au relief, à la météo et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac et du déclenchement de l'alerte (*qualité et quantité des aliments, matériel obligatoire, etc.*)

L'ensemble du personnel médical, paramédical et secouriste ainsi que toute personne désignée par la direction de course sont habilités :

- à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve,
- à obliger tout concurrent à utiliser tout élément du matériel obligatoire,
- à faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugeront en danger,
- à orienter les patients vers la structure de soins la plus adaptée.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Dès l'instant où l'état de santé d'un coureur justifiera d'un traitement au moyen d'une perfusion intraveineuse, **celui-ci sera obligatoirement mis hors course.**

Une infirmière sera accessible à l'arrivée, les coureurs ayant un problème médical sévère pourront s'y adresser. **Les soins de confort sont soumis à l'appréciation du personnel médical dans la limite de leur disponibilité.**

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé, même pour dormir.

Tout coureur qui s'éloigne volontairement du parcours pendant la course doit prévenir l'organisation. A défaut, il sera immédiatement disqualifié.

Le choix du moyen d'évacuation et du lieu d'hospitalisation relève de la seule décision de l'équipe médicale et de l'organisateur.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours en montagne officiel qui prendra la direction des opérations et mettra en œuvre tous moyens appropriés, y compris hélicoptères.

Les frais éventuels résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Important : L'organisation se réserve le droit d'imposer à tous les coureurs tout matériel de sécurité qu'elle jugera nécessaire, notamment le port d'une balise GPS (autre que la balise intégrée au dossard), gratuite ou payante, ou encore le téléchargement d'une application et/ou de tout autre moyen de localisation, de tracking, etc.

Le défaut de fonctionnement d'une balise ne peut être imputable à l'organisation. Aucun recours ne sera accepté en ce sens.



C. Entraide entre concurrents (trails)

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours en coordination avec le PC Course ou médical. Un crédit temps pourra être accordé par la seule décision du directeur de course.

Les concurrents sont informés que compte tenu de cette course en altitude, chaque poste de ravitaillement sera équipé d'une couverture type laine afin de couvrir une personne blessée et/ou victime d'un malaise.

D. Stands de récupération

Il peut être prévu à l'arrivée sur certaines courses des stands de récupération physique en présence des kinésithérapeutes.

E. Balisage

Pour une meilleure vision de nuit, les balises sont dotées d'une partie en matière réfléchissante accrochant la lumière de votre frontale. **ATTENTION : si vous n'en voyez plus pour quelques raisons que ce soient, rebroussez chemin ou appelez-le PC Course ! Par respect pour l'environnement, aucune peinture ne sera utilisée sur les sentiers.**

12. Abandon

Le coureur est prié de respecter scrupuleusement les prescriptions suivantes :

- sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste et lui remettre son dossard ;
- en cas de décision d'abandon entre 2 points de contrôle, le coureur doit rejoindre le point de contrôle le plus proche où il signalera son abandon. Les informations relatives à cet abandon seront transmises au PC course ;
- un coureur qui abandonne ou qui est en retard par rapport aux barrières horaires ou encore arrêté par l'organisation n'est pas autorisé à poursuivre la course. Son dossard lui sera retiré. A défaut, l'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription du coureur pour les éditions ultérieures ;
- le coureur qui abandonne doit impérativement s'assurer par lui-même que son abandon ait bien été enregistré par le Chef de Poste et/ou le PC Course ;



- en cas de blessure même légère dûment signalée par le coureur ou constatée par un officiel de l'organisation, il lui est strictement interdit de regagner son domicile par ses propres moyens sauf si le chef de poste sur place le lui autorise. Si tel est le cas, il devra impérativement être accompagné par un de ses proches qui sera signalé à l'organisation. Un formulaire en exonération de responsabilité envers l'organisation devra être signé par les 2 parties.

13. Sanctions

Le **directeur de course**, le **responsable de la sécurité médicale**, le **responsable de la sécurité route**, les **chefs de poste**, les **ouvriers**, les **chargés de sécurité** positionnés sur l'ensemble du parcours, ainsi que la **brigade spécifique** et volante sont chargés de veiller au respect du règlement.

A tout manquement au règlement, ils sont mandatés par l'organisation pour notifier la nature de la faute.

Cette notification est aussitôt adressée au **directeur de course** ou à l'**organisateur** qui statuera sur la mise en application d'une sanction sous forme d'avertissement, d'une pénalité en temps ou d'une disqualification (*voir tableau ci-après*).

Liste non exhaustive des sanctions :

MANQUEMENTS AU RÈGLEMENT ACSR	PÉNALITÉS (*) DISQUALIFICATION
Port du dossard non visible ou non conforme	Pénalité de 15 minutes
Jet de détritus (<i>acte volontaire</i>) même Biodégradable (<i>épluchure, trognon de pomme...</i>) par un concurrent ou un membre de son entourage et tout autre acte préjudiciable à l'environnement	Disqualification immédiate du Concurrent concerné. Aucune Inscription ne sera autorisée aux Courses de l'UTOI pendant une durée de 2 ans.
Atteinte volontaire aux plantes (<i>exemple : coupe de branches pour en faire un bâton</i>)	Disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard
Assistance en dehors des zones autorisées	Disqualification de la course
Non-respect du tracé officiel et balisé en coupant un chemin représentant un raccourci important	Disqualification de la course
Le concurrent quitte le parcours sans autorisation du chef de poste ou de la direction de course et revient sur le parcours quand bien même il est toujours dans les temps (<i>avant la barrière horaire</i>)	Disqualification de la course
Absence de matériel obligatoire de sécurité à tout moment de la course (<i>ex : pas de réserve d'eau, lampe frontale... voir article 3-h</i>)	Disqualification de la course Retrait du dossard



Se faire suivre ou précéder sur le parcours (à pied, en VTT, en 4 x 4 ...)	Pénalité de 30 minutes dès la première constatation
Non-respect des personnes liées à L'organisation (<i>bénévoles, médical, etc.</i>)	Disqualification de la course. Interdiction de participer à une course UTOI pendant une durée minimale de 2 années consécutives
Non-respect des riverains par le coureur ou par ses accompagnants (<i>famille, amis, etc.</i>) : bruits, ravitaillement ou assistance non autorisé, stationnement gênant, surtout dans les lotissements, etc.	Disqualification de la course.
Absence d'une puce électronique et tout autre matériel de chronométrage ou de sécurité	Selon décision du jury de course après analyse du système de chronométrage et de détection
Absence de passage à un point de contrôle	Selon décision du jury de course après analyse du système de chronométrage et de détection
Départ d'une zone de ravitaillement au-delà de l'heure limite	Disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard
Non-assistance à un concurrent en difficulté	Disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification immédiate et retrait du dossard
Triche (<i>utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...</i>)	Disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard
Non-respect ou dégradation de l'environnement dans lequel vous évoluez	Disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard
Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage	Disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard. Interdiction d'inscription aux courses de l'UTOI pendant une durée de 2 années entières et consécutives.

Il est également porté à la connaissance du compétiteur et de toute personne l'accompagnant que sa disqualification (*mise hors course*) sera immédiatement prononcée en cas :

- d'abandon de déchets même biodégradables ;
- d'atteinte volontaire aux plantes et aux animaux ;
- d'allumage de feux en dehors des places à feu aménagées à cet effet ;
- d'utilisation de raccourcis.

***Les pénalités en temps sont appliquées sur le temps final de course.**

***Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le Jury de Course.**



14. Protection de l'environnement

En s'inscrivant à un événement **UTOI**, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés. En particulier :

- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (*tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques, ...*) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Les commissaires de course effectuent des contrôles volants sur les parcours ;
- tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement ;
- l'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette déchets pour transporter leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement ;
- il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

Comme énoncé ci-dessus, tout abandon de matériel et tout jet de déchet de quelque nature que ce soit hors des lieux prévus à cet effet entraîneront la mise hors course immédiate du concurrent fautif. Une zone de propreté est prévue à chaque poste de ravitaillement.

Message du Parc National de La Réunion

La manifestation sportive se déroule en toute ou partie au « cœur » du Parc national de La Réunion, faisant partie du Bien inscrit au Patrimoine mondial par l'UNESCO. Le classement d'un territoire en cœur de Parc National lui permet de bénéficier d'une protection réglementaire spéciale. Cette réglementation est opposable à tous. Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales. En conséquence, chaque participant doit respecter les règles suivantes :

- aucune atteinte ne doit être portée à la végétation ;
- le prélèvement de végétaux d'espèces indigènes, pour la confection de bâtons de marche ou tout autre usage, est interdit ;
- tout abandon de déchet, même biodégradable (*susceptible de favoriser la prolifération des rats, constituant une menace pour les espèces d'oiseaux indigènes*) est interdit ;



- l'usage du feu est strictement interdit en dehors des emplacements pérennes aménagés à cet effet par le gestionnaire des lieux ;
- la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur. Le stationnement des véhicules est autorisé exclusivement sur les lieux ouverts au stationnement public ;
- sortir des sentiers aménagés (*notamment par l'utilisation des raccourcis*) est interdit.

Par ailleurs, afin d'éviter la dissémination et l'introduction de nouvelles espèces exotiques envahissantes, un nettoyage complet des équipements utilisés à l'occasion de la manifestation (*sac - vêtements - chaussures - etc.*), est recommandé avant le début de la manifestation.

Cette prescription est d'autant plus importante dès lors que les équipements ont été utilisés en dehors de l'île de La Réunion. Sur les sites équipés de stations de biosécurité, les participants doivent les utiliser.

Le règlement complet du Parc national de La Réunion est à retrouver sur le site : <https://www.reunion-parcnational.fr/fr/le-parc-national-de-la-reunion/reglementation>

15. Politique antidopage

En s'inscrivant aux courses de l'UTOI, tous les athlètes acceptent d'être liés par les **règles antidopage** du **Code Mondial Antidopage** et aux **Normes Internationales** émises par l'**Agence Mondiale Antidopage (WADA)** et de l'UTOI et reconnaissent la compétence de l'UTOI pour faire respecter ces règles. Les athlètes comprennent que le respect des **règles antidopage de l'UTOI** est essentiel pour maintenir l'intégrité, l'équité et l'esprit de compétition dans le sport du trail running.

Les athlètes reconnaissent en outre et acceptent de :

- a) être liés et de se conformer à toutes les dispositions des **règles antidopage** au **Code Mondial Antidopage** et aux **Normes Internationales** émises par l'**Agence Mondiale Antidopage (WADA)** ;
- b) être soumis à l'autorité de l'UTOI pour faire respecter, gérer les résultats et imposer des sanctions conformément aux **règles antidopage**
- c) être soumis à des contrôles de dopage en compétition sélectionnés par l'UTOI ou les autorités antidopage compétente ;



- d) fournir des informations précises et à jour sur leur lieu de résidence et se rendre disponibles pour les tests si nécessaire ;
- e) s'abstenir d'utiliser des substances interdites ou de recourir à des méthodes interdites telles que décrites par la **WADA** ([Lien vers le code anti-dopage de la WADA](#)) être personnellement responsables de comprendre ce qui constitue une violation des règles antidopage. Les athlètes s'engagent également à surveiller et à assurer leur propre conformité aux **règles antidopage de la WADA**, notant que certains médicaments, suppléments, boissons courantes et autres produits légalement disponibles peuvent contenir des substances interdites ; ([Lien vers le code anti-dopage de la WADA](#))
- f) consentir à la collecte, à l'analyse et au stockage d'urine, de sang ou d'autres échantillons à des fins antidopage, et reconnaître que les résultats peuvent être divulgués aux parties concernées et au public conformément aux politiques antidopage de **l'UTOI** ;
- g) coopérer pleinement avec **l'UTOI** et les autorités antidopage dans toute enquête ou procédure liée à des violations des règles antidopage ;
- h) reconnaître le traitement de leurs données personnelles par **l'UTOI** et ses tiers délégués (*y compris l'Agence Internationale de Tests*) conformément à l'avis de confidentialité de **l'UTOI** ;
- i) être soumis à la compétence **de l'UTOI**, acceptant que tout litige découlant d'une décision prise conformément aux **règles antidopage de la WADA par l'UTOI**.
- j) accepter les conséquences et sanctions imposées par **l'UTOI** ou les autorités antidopage pertinentes en cas de violation des règles antidopage, y compris la disqualification des événements de **l'UTOI** et la suspension potentielle de participation future ;
- k) s'abstenir de participer de quelque manière que ce soit à tout événement de **l'UTOI** pendant une période d'inéligibilité ou de suspension provisoire.

En complétant le processus d'inscription, les athlètes confirment leur compréhension et leur accord pour être liés par les règles générales d'antidopages.

16. Droit à l'image, audiovisuel, partenaires

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support de communication, quel que soit le format ou le procédé employé (*vidéo, digital, informatique, e-commerce, etc.*).

Des drones par des télépilotes certifiés seront utilisés par l'organisation pour la réalisation d'images et de contenus liés à l'évènement.



Des photographes - vidéastes seront présents sur l'ensemble des formats tout au long de l'évènement pour réaliser du contenu, et cela même de nuit. Nous vous invitons à être réceptifs et compréhensifs avec eux.

Les professionnels audiovisuels ou photos doivent impérativement obtenir leur accréditation auprès de l'organisation.

Il est précisé et entendu qu'aucune image, aucune photographie ou aucun film vidéo ou autre ne pourra être commercialisé auprès de partenaires publics ou privés ou encore de chaînes télévisées ou de presse de quelque nature que ce soit sans l'accord express de l'organisateur de l'épreuve.

De plus, tout concurrent est informé que l'inscription à l'une des courses de l'organisation vaut acceptation de diffusion à ses partenaires de son adresse de messagerie telle que reprise dans son dossier d'inscription.

17. Classements et récompenses

A. Classement

Le classement ne deviendra définitif qu'après sa proclamation finale par l'organisation. Celle-ci peut intervenir jusqu'à 24h après la clôture de la manifestation. Durant cette période, on parlera de « potentiel vainqueur » sur le podium.

Il sera établi un classement scratch et par catégorie avec non-cumul des résultats :

- 3 premiers au scratch Hommes ;
- 3 premières au scratch Femmes ;
- Premier *(ou les 3 premiers si le règlement de la course le prévoit)* de chaque catégorie Homme et Femme – Licencié(e) et Non Licencié(e) tous confondus *(sauf cas de force majeure)*.

B. Récompenses

Des trophées ainsi que divers lots seront distribués selon le classement établi.

La présence du coureur est impérative pour recevoir les récompenses *(pas de remplacement possible)*. A défaut, la récompense ne sera pas attribuée.



Les récompenses (*scratch*, *par catégorie*, *tirage au sort*, ...) ne sont pas cumulables. **1 seul lot par personne.**

Pour les **courses en relais**, seules les **3 premières équipes hommes**, les **3 premières équipes femmes** et les **3 premières équipes mixtes** au **scratch** sont récompensées.

Pour les **courses en duo**, seules les **3 premiers duos hommes**, les **3 premiers duos femmes** et les **3 premiers duos mixtes** au **scratch** sont récompensés.

C. Tirage au sort et divers lots

Il peut être procédé à un tirage au sort pour l'ensemble des finishers non récompensés des courses, tous formats confondus, si cela est prévu par la manifestation.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à sa manière et sans qu'il lui soit reproché quoi que ce soit, la façon d'attribuer les lots (informatique, urne, ...).

TRÈS IMPORTANT : la remise des récompenses pour TOUS les formats de course se fera sur le podium prévu par l'organisation. Des précisions sur cette remise de récompenses vous seront apportées dans le programme de l'événement.

D. Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site de l'organisateur (utoi.re). Conformément à la loi dite « **Informatique et Libertés** », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime dûment apprécié par l'organisateur (*pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique : dpo@athle.fr*).

18. CNIL/RGPD

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de l'**UTOI**, et plus particulièrement de l'**ACSR** qui est l'association responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par l'**UTOI**. Par l'intermédiaire de l'**UTOI**, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le **RGPD** (*Règlement Générale de la Protection des Données*).



Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Il suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse complète, par mail à l'adresse contact.utoi@gmail.com

19. Sponsors individuels

Les coureurs qui sont sponsorisés ou utilisent une marque tierce à des fins promotionnelles ne doivent utiliser ladite marque tiers que sur leurs vêtements et leur équipement pendant la compétition. Tous les autres objets, y compris, mais sans s'y limiter, les drapeaux, les bannières ou les affiches, ne sont pas autorisés à être utilisés, transportés ou portés le long du parcours de course, y compris à la ligne d'arrivée. Des violations de cette disposition pourraient entraîner une pénalité décidée à la seule discrétion des directeurs de course respectifs.

20. Réclamations

Toute réclamation doit être formulée par écrit uniquement par le coureur incriminé. Le coureur incriminé doit déposer au PC Course sa réclamation dans un délai maximum de **30 minutes** après son arrivée. Un formulaire lui sera fourni par l'organisation. Une caution de **100(cent)euros** doit être impérativement versée en même temps que la réclamation pour qu'elle soit étudiée. **Elle sera non restituable si la réclamation n'est pas validée.**

Aucune réclamation ne sera acceptée de la part d'un accompagnateur, d'un spectateur.

Les pièces justificatives (photos et/ou vidéos à caractère privé) ne peuvent avoir un caractère officiel.

21. Conditions exceptionnelles- Force majeure

En cas de force majeure ou de tout autre événement non prévu rendant difficile l'organisation d'une ou plusieurs courses, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation.

Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisateur.

Le non-respect de ces consignes entraînera de facto l'exonération de la responsabilité de l'organisateur.



Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

De même, le directeur de course et/ou l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours initial à n'importe quel moment de l'épreuve, sans qu'il soit nécessaire de motiver sa décision.

Il en est de même s'il s'agit de :

- différer le départ ;
- modifier les barrières horaires ;
- reporter la date de départ ;
- adapter l'itinéraire des épreuves,
- annuler l'épreuve,
- neutraliser l'épreuve,
- arrêter l'épreuve en cours.

Sur certains points, un parcours de déroutage peut être mis en place pour les coureurs retardés. Le directeur de course peut accorder quelques minutes supplémentaires sur cet horaire de mise en place du déroutage. Ce n'est nullement systématique. Si tel est le cas, la décision est prise une heure avant la mise en application de chaque course.

Elle est ensuite mise en application par le chef de poste ou le directeur de course. Ce délai supplémentaire accordé n'est jamais communiqué aux concurrents ni même au point de ravitaillement précédent. Les concurrents déroutés sont invités à suivre un parcours de délestage. Les coureurs déroutés sont classés avec une pénalité.

22. Report

En cas de report d'une ou plusieurs courses suivant un événement bien défini indépendant de la volonté de l'organisateur et qui oblige celui-ci à s'exécuter, le report n'implique aucune indemnité ni remboursement aux participants. Tous les participants sont automatiquement reportés sur la nouvelle date de course. Si cette nouvelle date, proposée au maximum dans les 72h suivant l'annonce du report, ne convient pas au compétiteur, un remboursement pourrait être envisagé avec une retenue de **20 % du montant de l'inscription.**

23. Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation sans préavis soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure ou soit en cas de tout autre motif lié à la sécurité des athlètes, du public ou de l'environnement. **Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre et aucun remboursement ne sera dû.**



24. Parcours de secours

Selon l'évolution de l'instruction du dossier par les administrations, les intempéries avant le jour J ou tout ce qui peut influencer le bon déroulement de l'épreuve, ainsi que la sécurité des participants, l'organisateur se réserve le droit à tout moment de modifier le parcours, ce qui entraînera des modifications diverses (*tracé, heure de départ, barrière horaire...*). Les coureurs seront prévenus par mail et les informations seront relayées sur le site de l'**UTOI** ainsi que sur sa page Facebook.

25. Disposition terminale

Toute action relative au présent contrat devra être exercée exclusivement devant le **Tribunal Judiciaire** de Saint-Denis (*La Réunion*).

Nb : dans l'hypothèse où le coureur contreviendrait aux dispositions qui précèdent, il en assumera toutes les conséquences, ce qui exclut tout recours à l'encontre de l'organisation.

English version on the next page.



ENGLISH VERSION

The UTOI (Ultra Trail Indian Ocean) association organizes trail and ultra-trail races in natural and mountainous environments. These events are specifically designed for well- trained individuals in peak physical condition, fully aware of the physical and mental demands, the technical specifics of each race, and the distances and elevation gains involved. Participants must be prepared to anticipate and face the challenges inherent to the tropical mountain environment, as well as the climatic and meteorological variations (rain, wind, heat, cold, fog, humidity, solar radiation, nightfall, etc.).

It is also important for the runner:

- to be prepared for the length and elevation gain of the chosen event by having acquired a capacity for autonomy;
- to be ready to manage his muscle and joint pain, his gastric problems and his extreme fatigue;
- to be fully aware that for such an activity in the mountains, safety depends primarily on the runner's ability to adapt to problems encountered or foreseeable,
- to respect the exceptional natural environments crossed and raise awareness among those accompanying you about respecting these places (environment), people and the rules of the race.

Types of Trails and Ultra Trails

Format	Kilometer Effort (1km or 100m of elevation gain = 1 point)
XXS	0 à 24
XS	25 à 44
S	45 à 74
M	75 à 114
L	115 à 154
XL	155 à 209
XXL	210 et plus

Intermediate electronic timekeeping: mandatory presentation of your race number at each checkpoint along the course.



The foot race, which is the subject of these regulations, is prohibited to all wheeled vehicles, except those belonging to or accepted by the organizers, and to animals. All participants agree to abide by these regulations without reservation simply by registering. They release the organizers from responsibility for any incident or accident that may occur as a result of non-compliance with this.

The organizer may revise and update the regulations at any time, at their sole discretion. The runner agrees to abide by them without reservation. The information on the official UTOI website (www.utoi.re) is the only legally valid information.

The trail runner's charter:

Fellow runners , thank you for:

- To become aware that the natural environment you are traveling through is fragile and sensitive.
- Respect the wildlife and plants: do not throw away any waste, even biodegradable (which may attract rodents and pollution)
- To relieve oneself in the toilets provided for this purpose.
- Do not cut branches.
- Use biosecurity stations to clean your shoes.
- Do not shout unnecessarily.
- Respect the signage, the only guarantee of your correct orientation.
- Respect the volunteers.
- Comply with all race regulations.
- To come to the aid of a competitor in a dangerous situation.
- The local population welcomes you, thank them: a smile and a simple hello are enough.

Dear accompanying friends, thank you for:

- Respect areas open to the public.
- Respect the areas delimited by the organizer for personal refreshments.
- Respect the regulations of the premises: fire only in a stove and in a designated area; no amplified music; generators must be protected by a container.
- Advertisements must be inside the tents only.
- Cutting down vegetation is prohibited.
- The light must be directed towards the ground.
- Drone flying is prohibited in certain places, see the regulations in force.
- To think that if access to certain sites is prohibited, it is for obvious security reasons.
- Supporting all trail runners: the value of encouragement should not be related to the value of the runner.



- Respect the volunteers: don't forget that they are there first and foremost for the trail runners.
- Group together to form full cars: traffic will be less dense on authorized sites.
- Do not smoke or consume alcohol in the refueling areas.
- Drive slowly on the road: the race is long and there are many opportunities to see the runners.

VERY IMPORTANT: By registering for a UTOI race, the participant, as well as their friends, companions, family... accept without reservation the entirety of these regulations.

The runner is responsible for all acts committed by his family, friends, companions etc. which may contravene the provisions of all points of this regulation, in particular those relating to the requirements of the National Park of Reunion, the ONF and more generally of the Prefecture of Reunion.

1. Location, date and nature of the competition

Event and race dates, schedules, procedures and runner information are available on the official website www.utoi.re.

Note: for some races, mandatory equipment may be specific to the format of the event and the weather conditions.

2. Organizer

Mr. Hassen PATEL is the president of the ACSR (Cultural and Sports Association of Reunion), an association under the 1901 law, which includes mountain trail races and track training and competitions.

The head office is located at 28 E avenue Marcel Hoarau, 97490 Ste-Clotilde (La Réunion).



3. Conditions of participation

Participation in an event is conditional upon:

A. Age category

Age categories are taken into account at the time of the race in accordance with FFA regulations ; birth dates are updated annually on September 1st. The age categories considered start from the U23 Espoirs category.

All participants in a race are grouped into one of the 10 Men's and Women's age categories listed in the table below:

Les Catégories d'âge 2027

(valable jusqu'au 31 août 2027, ces catégories changeront le 1er septembre 2027)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1992 et avant
Seniors	SE	1993 à 2004
U23 / Espoirs	ES	2005 à 2007
U20 / Juniors	JU	2008 et 2009
U18 / Cadets	CA	2010 et 2011
U16 / Minimes	MI	2012 et 2013
U14 / Benjamins	BE	2014 et 2015
U12 / Poussins	PO	2016 et 2017
Éveil Athlétique	EA	2018 à 2020
Baby Athlé	BB	2021 et après

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1992 - 1988
	M1	1987 - 1983
	M2	1982 - 1978
	M3	1977 - 1973
	M4	1972 - 1968
	M5	1967 - 1963
	M6	1962 - 1958
	M7	1957 - 1953
	M8	1952 - 1948
	M9	1947 - 1943
	M10	1942 et avant



B. Medical certificate

In accordance with Article 231-2-1 of the Sports Code, participation in the competition is subject to mandatory presentation:

- Either an Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running license or a Pass' j'aime courir, issued by the FFA, valid on the date of the event;
- Either a sports license, valid on the date of the event, issued by an approved federation only (list available at: <https://www.sports.gouv.fr/les-118-federations-sportives-et-22-groupements-nationaux-530>), on which it must appear, by any means, that there is no contraindication to the practice of Athletics in competition or running in competition. Registration must be completed with a valid PPS;
- Or a PPS (Health Prevention Pathway) issued by the FFA that is valid on the day of the event.

Very important: depending on the race format (especially XXL races), the organization may also require a medical certificate according to its own health assessment criteria (stress test, etc.).

WARNING: Foreign athletes, even those licensed by a federation affiliated with the IAAF, must provide a medical certificate in French (or accompanied by a translation into French if written in another language).

C. Registration fee

To participate, runners must pay the race registration fee. Payment is only accepted online through the organizer's website (www.utoi.re).

No registration will be valid if full payment is not received before the registration deadline for the race in question.

To validate their registration, each competitor guaranteed to participate in a race must agree to the registration form, validate it online and pay the fees.

VERY IMPORTANT: the amount paid by the runner for their registration includes, in particular:

- access to supply stations for meals,
- access to medical care when necessary (doctors, nurses, physiotherapists, podiatrists, etc.),
- access to trails marked and secured by the organization.



Under **NO CIRCUMSTANCES** does the registration fee obligate the organizers to provide a t-shirt, medal, trophy, etc., to any runner. These awards are gifts given by the organizers, generally to any **FINISHER** who crosses the finish line within the required time (maximum race time), with the exception of those who are disqualified, removed from the race, etc. No exceptions will be made on this point.

D. Withdrawal - Refund

All registrations are final and non-refundable.

No cancellation or refund is possible.

It will also not be permitted:

- wearing an Eco-bib,
- the transfer of a registration to a third party or to another UTOI race,
- the change in format of a race after registration.

If for one reason or another, the duly registered runner can no longer participate in the race, **he is strongly advised to take out personal cancellation insurance.**

VERY IMPORTANT: If, for any reason, the runner fails to submit the documents (or any other requests) requested by the organizer within the specified timeframe (PPS, license number, etc.), the runner's registration will be automatically cancelled. No refund will be issued.

E. Registration deadline

Two ways to close registration:

- 1) as a priority, if the quota set by the organizer has been reached.
- 2) or on the scheduled registration closing date for each race, where such a date has been set.

F. Athletes with disabilities

The course does not allow for the accommodation of disabled athletes.



G. Minors

This event is prohibited for minors and those under 20 years of age (*except for certain small formats according to FFA regulations*).

H. Mandatory safety equipment

In addition to wearing the personalized race bib clearly visible on the front and the non-exchangeable race wristband (or other accessory) provided by the race organizer, every runner should absolutely have the following in their bag at all times during the race :

- 1 cup
- 1 headlamp or torch with spare batteries.
- 1 water reserve of at least 1L for all races, except for XL and XXL trails where the water reserve must be at least 1.5L at all times during the race.
- 1 whistle
- 1 mobile phone with sufficient charging capacity to last for your entire trip.
- 2 elastic adhesive strips for making a bandage or strapping.
- 1 constant and sufficient food reserve to travel between aid stations.
- 1 piece of identification.
- 1 survival blanket with a minimum size of 1.4m x 2m.
- 1 waterproof rain jacket with a hood and heat-sealed seams. (Windbreakers are not recommended as they offer insufficient protection.)
- 1 warm, long-sleeved "second skin" type garment made of technical fabric suitable for the environment.
- 1 garbage bag or any other means of transporting waste to the designated bins.

The runner is solely responsible for their equipment. Random checks by the organizers may be carried out at any time during the race. Failure to carry mandatory equipment will result in immediate disqualification.

To reduce plastic, cardboard, and paper waste, no disposable utensils (cutlery, cups, etc.) will be distributed at the aid stations. We therefore encourage runners to bring their own equipment.

4. Relay races

Each runner registered for a relay race is under the administrative responsibility of the team captain. No changes to the relay team are possible without the express authorization of the organizers (*change of name, relay number, etc.*).



If a runner drops out during their leg, the entire team also withdraws. No t-shirts or medals will be given to the other team members who, despite completing their leg, finished.

5. Duo Races

For duo races, the rule is as follows: start with 2 people, and at all times during the race, check-in(s) must be with 2 people and finish with 2 people. Failure to comply with this rule will result in the team withdrawing from the race.

6. Bib number

Each race bib will be given individually to each runner upon presentation of a photo ID on the days dedicated to this distribution.

The race bib must be worn on the chest, front, or attached to a bib holder, with the **FRONT VISIBLE at all times** and in its entirety throughout the race, including at the finish line until exiting the runners' corral. The bib must not be altered or damaged in any way. Do not laminate the race bib.

If it is not visible, or if it is modified or even partially destroyed, the runner risks not being recorded at an intermediate checkpoint or at the finish line. In this case, they will be considered a non-finisher and will not be entitled to any prizes or awards (*t-shirt, medal, etc.*).

Without a race number, the runner will not be able to access aid stations, rest areas, medical care, etc. He will also not receive a t-shirt, medal, etc.

The runner is responsible for their registration form. The information on the race bib reflects what was written on that form.

The Association reserves the right to refuse registration at its sole discretion, without needing to justify its decision, particularly if the runner is subject to an administrative ban issued by any authority related to athletics or for any other reason.



7. Bib transfer

All registrations are personal. No transfer of registration, any resale or assignment of race bib is permitted for any reason whatsoever. This transfer constitutes fraud.

Any person transferring their race number to a third party without the express permission of the organizer will be held responsible in the event of an accident caused by or involving the latter during the event and will face a penalty ranging from a one-year suspension to a lifetime ban.

Any person found to be in possession of a race number obtained in violation of these regulations will be disqualified and banned for life from all UTOI races.

The race number must be fully legible during the race. The organizers accept no responsibility for accidents arising from this type of situation. The costs associated with any form of fraud will remain the responsibility of the fraudster.

8. Insurance

A. Civil liability

The organizer is covered by the insurance policy taken out with his insurance company.

Each participant must also take out personal liability insurance. The same applies to insurance covering all means of evacuation, such as helicopter evacuation, ambulance, etc.

B. Personal injury insurance

Unless they have opted out, athletes licensed with the French Athletics Federation (FFA) are covered by personal injury insurance. Other athletes are strongly advised to take out personal insurance covering bodily injury (and any other damage) that their sporting activities may cause to themselves and others.

C. Cancellation insurance

Since the organization does not have cancellation insurance for a runner, it is therefore up to the runner to take out individual cancellation insurance with their insurer.



9. Sports rules

The competition takes place according to the sporting rules of the FFA.

A. Jury

The jury is composed of members of the organizing committee and the race director. The jury is authorized to rule, within a timeframe compatible with the demands of the event, on all written complaints submitted no later than 30 minutes after the arrival of the last competitor. Their decisions are final.

B. Trekking poles (trail running)

The use of poles (Nordic walking type or otherwise) is not permitted.

C. Timekeeping

Timekeeping is carried out using electronic chips integrated into the race number. Wearing a race number that does not match the wearer's identity will result in the competitor's disqualification.

D. Checkpoint

Checkpoints are situated along the route and are mandatory checkpoints for competitors. Electronic check-in is carried out using chips provided by the organisers.

The organisers reserve the right to set up checkpoints not included in the list of official checkpoints.

To be permitted to continue the event for which they are registered, competitors must leave the checkpoints (and/or refreshment stations) before the time limit set by the time barriers (regardless of the time of arrival at these points).

Failure to do so will result in disqualification, with the obligation to return the race number. Any attempt to continue the event will not be permitted in accordance with the regulations in place and for safety reasons.



E. Personal Belongings

Bags containing personal belongings will be stored at locations specifically designated by the organisers. The organisers cannot under any circumstances be held liable for any loss, theft or damage to the bags. This is a service provided to trail runners to facilitate the logistics of their race. There is no obligation to hand your bags over to the organisers.

These bags must be collected by their owners on the date and within the time slot specified by the organisers. After this deadline, if a runner has not collected their bag, it will be disposed of.

As the contents of the bags are not checked, no complaints regarding their contents will be accepted on arrival. It is therefore recommended that you do not place any valuables in them.

The timeframe for returning bags to the finish line or to the support bases depends on logistical constraints. The organisers cannot guarantee that all bags will be returned before the end of the race.

Finally, bags will be handed over either to the runner or to their relatives, exclusively upon presentation of proof of identity and the race number.

At the start of the Ultra Terrestre (UT), the Ultra Trail des Géants (UTG) and the Speed Goat (SG) only, bags will be provided by the organisers during bib collection for your personal belongings, if you have any. You must take these bags with you to the start of your race.

F. Time barriers

A time limit is a set time limit at a specific point on the course. **If a runner arrives (or leaves) after the designated time, they are disqualified**, even if they show no signs of wanting to withdraw. These times are indicated for each aid station or strategic checkpoint.

They are put in place for several reasons:

- **Runner safety** : preventing a participant from being left isolated at night or in adverse weather conditions.
- **Mobilizing volunteers**: limiting the time teams spend in the field.
- **Race flow**: ensuring a good rotation between fast runners and those at the back of the pack.
- **Define a maximum race time**: the Ultra Terrestrial, for example, allows up to 82 hours of racing. The cut-off times are aligned with this overall time.
- **Regulations**: reopening of roads and trails, prefectural authorizations limited in time.



VERY IMPORTANT: the announced cut-off time is the latest time a runner must leave the checkpoint, not the arrival time. A runner arriving just before the cut-off time must leave immediately.

10. Supplies

Aid stations are designated by the organizers and are available on the race website. All events remain semi-self-supported. **Competitors are responsible for carrying any solid and liquid supplies they deem necessary.**

Important: For one reason or another, a refreshment station, even if planned by the organizers at a specific location, may not be there when the competitor passes through. As stated above, it is your responsibility to carry solid and liquid supplies with you at all times. Your safety depends on it.

A. Supply airlock.

A designated aid station area is set up by the organizers near each official aid station. You must eat only within this area. **Taking any food or drink other than water outside of this area is strictly prohibited and will result in immediate disqualification from the race. Aid stations are reserved exclusively for runners wearing their UTOI race bib.**

B. Personal assistance

Personal assistance is permitted according to the organization's guidelines within a predefined zone, marked by a sign reading "Start of Personal Assistance Zone" and "End of Personal Assistance Zone." Any personal assistance outside this zone will result in the runner's immediate disqualification.

Outside of the clearly marked tolerance zones near the aid stations by the station chief, it is strictly forbidden to be supplied by so-called "brown" aid stations throughout the course in which the competitor is registered.

Competitors are also prohibited from being accompanied, or accepting to be accompanied, during all or part of the race for which they are registered by a person not participating in one of these events.



The organization accepts no responsibility for any difficulties encountered by a runner following aid stations and other services (medical, etc.) provided by a private provider not approved by the organization, whether outside or within the established tolerance zones. In such cases, no recourse will be possible.

Finally, the rules regarding environmental protection also apply to all personal assistance in its entirety (no littering, no cups, cutlery, food, etc.).

Regarding bags containing personal belongings (clothing, etc.), if these are provided by the organizers, only bags issued by the organizers and entrusted to them for the duration of the race must be collected by their owners on the date and within the time slot specified by the organizers. After this deadline, if the runner has not collected their bag, it will be destroyed.

As the contents of the bags are not checked, no claims regarding the contents upon arrival will be accepted. It is therefore recommended not to place valuables in them.

The time it takes to return bags to the finish line or aid stations depends on logistical constraints. The organizers cannot guarantee that all bags will be returned before the end of the race.

Finally, the bags are given either to the runner or to relatives, exclusively upon presentation of an identity document and the race number.

11. Safety and Care

A. Routes used

As the competition takes place (partly) on roads open to traffic, competitors must absolutely use the right side of the roadway.

B. Competitor safety

A multidisciplinary medical team, set up by the organizers, will be present throughout the events. The safety of the trail runners is ensured by a network of checkpoints and medical (medical and paramedical) stations, first aiders, marshals, sweep teams, etc.

Unforeseen circumstances of all kinds, related to the environment and the race itself, can cause you to wait for help longer than expected. Your safety will then depend on the quality of what you have packed in your bag and the triggering of the alert (quality and quantity of food, mandatory equipment, etc.). All sorts of unforeseen circumstances – relating to the environment, geography, terrain, weather and the race itself – may mean you have to wait longer than expected for rescue. Your safety will then depend on the quality of what you



have packed in your rucksack and on raising the alarm (quality and quantity of food, compulsory equipment, etc.)

All medical, paramedical and first aid personnel, as well as any person designated by race management, are authorized:

- to disqualify any competitor deemed unfit to continue the event,
- to require all competitors to use all elements of the mandatory equipment,
- to evacuate by any means necessary any runners they deem to be in danger,
- to direct patients to the most appropriate healthcare facility.

A runner who calls upon a doctor or rescuer submits to their authority and agrees to accept their decisions.

From the moment a runner's health condition warrants treatment by means of an intravenous infusion, he will necessarily be taken out of the race.

A nurse will be available at the finish line; runners with serious medical problems can consult her. Comfort care is subject to the discretion of the medical staff and their availability.

Each runner must stay on the marked trail, even when sleeping.

Any runner who intentionally deviates from the course during the race must notify the organizers. Failing this, he will be immediately disqualified

The choice of means of evacuation and place of hospitalization is the sole decision of the medical team and the organizer.

If necessary, and always in the best interest of the person being rescued, the official mountain rescue service will be called in.

They will take charge of the operation and deploy all appropriate resources, including helicopter transport. Any costs resulting from the use of these exceptional resources will be borne by the person being rescued, who will also be responsible for their own return from the point of evacuation. It is the runner's sole responsibility to compile and submit a claim to their personal insurance company within the specified timeframe.

Important: The organization reserves the right to require all runners to carry any safety equipment it deems necessary, including the wearing of a GPS tracker (other than the tracker integrated into the bib), free or paid, or the downloading of an application and/or any other means of location, tracking, etc.

The malfunction of a beacon cannot be attributed to the organization. No claims will be accepted in this regard.



C. Mutual assistance between competitors (trails)

All competitors are required to provide assistance in the event of an accident involving another competitor, while awaiting rescue services in coordination with Race Control or medical personnel. Time credit may be granted at the sole discretion of the race director. Competitors are advised that, given the high-altitude nature of this race, each refreshment station will be equipped with a woollen-type blanket to cover anyone who is injured and/or feeling unwell.

D. Recovery stands

Physical recovery stands with physiotherapists present may be provided at the finish line of some races.

E. Marking

For better visibility at night, the markers have a reflective section that catches the light from your headlamp. **WARNING: If you can no longer see them for any reason, turn back or call Race Control! Out of respect for the environment, no paint will be used on the trails.**

12. Abandon

The runner is asked to strictly adhere to the following instructions:

- Unless injured, a runner must not abandon the race except at a checkpoint. They must then inform the checkpoint official and hand over their race number.
- If a runner decides to abandon the race between two checkpoints, they must proceed to the nearest checkpoint and report their withdrawal. Information regarding this withdrawal will be transmitted to race control.
- A runner who drops out, is late, or is stopped by the organizers is not allowed to continue the race. Their race number will be removed. Otherwise, the organizers reserve the right to refuse the runner's registration for future editions.
- Runners who abandon the race must ensure that their withdrawal has been properly recorded by the Race Chief and/or Race Control. In the event of an injury, even a minor one, duly reported by the runner or confirmed by an official of the organization, they are strictly prohibited from returning home on their own unless authorized by the



Race Chief on site, after receiving medical advice. If this is the case, they must be accompanied by a relative or friend, who must be notified to the organization. A waiver of liability form must be signed by both parties.

- In the event of even a minor injury duly reported by the runner or observed by an official of the organising body, the runner is strictly prohibited from returning home by their own means unless authorised to do so by the on-site station manager. If authorised, they must be accompanied by a relative, who must be notified to the organising body. A form releasing the organisers from liability must be signed by both parties.

13. Sanctions

The race director, the medical safety officer, the road safety officer, the post chiefs, the course openers, the security officers positioned throughout the course, as well as the specific and mobile brigade, are responsible for ensuring compliance with the regulations.

For any breach of the rules, they are mandated by the organization to notify the nature of the fault.

This notification is immediately sent to the race director or the organizer who will decide on the application of a sanction in the form of a warning, a time penalty or a disqualification (see table).

Non-exhaustive list of sanctions:

ACSR REGULATION VIOLATIONS	PENALTIES (*) DISQUALIFICATION
Wearing the bib number not visible or not compliant	15-minute penalty
Littering (voluntary act) even biodegradable (peelings, apple cores, etc.) by a competitor or a member of their entourage and any other act harmful to the environment	Immediate disqualification of Competitor concerned. NoneRegistration will not be allowed forutoi races for a durationFrom 2 years old.
Intentional damage to plants (example: cutting branches to make a stick)	Immediate disqualification and withdrawal immediate from the bib
Assistance outside authorized areas	Race disqualification
Failure to follow the official and marked route cutting across a path representing an important shortcut	Race disqualification



The competitor leaves the course without authorization from the head of the checkpoint or the race director and returns to the course even if he is still within the time limit (before the time barrier)	Race disqualification
Absence of mandatory safety equipment at any time during the race (e.g., no water supply, headlamp... see article 3-h)	Disqualification from the race. Withdrawal of the racenumber.
To be followed or preceded on the route (on foot, by mountain bike, in a 4x4...)	30-minute penalty from the very first observation
Disrespect for people connected to the organization (volunteers, medical, etc.)	Disqualification from the race. Ban on taking part in any UTOI race for a minimum of two consecutive years
Disrespect towards local residents by the runner or his companions (family, friends, etc.): noise, unauthorized refueling or assistance, obstructive parking, especially in housing estates, etc.	Disqualification from the race.
Absence of an electronic chip and any other timing or security equipment	According to the decision of the race jury after analysis of the timing system and detection
Failure to pass through a checkpoint	According to the decision of the race jury after analyzing the system of timing and detection
Departure from a refueling zone after the cut-off time	Immediate disqualification and withdrawal immediate from the bib
Failure to assist a competitor in difficulty	Immediate disqualification and immediate removal of the bib number
Refusal to obey an order from race control, a race marshal, a station chief, a doctor or a first aider	Immediate disqualification and withdrawal of the bib
Cheating (use of a means of transport, (sharing of race numbers, ...)	Immediate disqualification and withdrawal immediate from the bib
Failure to comply with or damage to the environment in which you operate	Immediate disqualification and withdrawal immediate from the bib
Doping or refusal to submit to anti-doping control	Immediate disqualification and withdrawal Immediate cancellation of race bib. Prohibition from registering for UTOI races for a period of 2 full and consecutive years.



The competitor and any accompanying person are also hereby informed that their disqualification (removal from the race) will be immediately pronounced in the event of:

- Abandoning even biodegradable waste,
- Intentional harm to plants and animals,
- Lighting fires outside of designated fire pits,
- Using shortcuts.

***Time penalties are applied to the final race time.**

***Any other breach of the rules will be subject to a sanction decided by the Race Jury.**

14. Environmental protection

By registering for a UTOI event, participants agree to respect the environment and the natural areas they traverse. In particular:

- **It is strictly forbidden to leave any waste (gel tubes, paper, organic waste, plastic packaging, etc.) on the course. Bins are available at each aid station and must be used. Race marshals will be conducting spot checks along the course.**
- **All participants must keep their waste and packaging until they can throw it in the bins provided at the refreshment stations.**
- **The organization encourages runners to bring a waste bag to carry their waste to the next aid station.**
- **It is imperative to follow the paths as they are marked, without cutting across them. Cutting across a path causes damaging erosion of the site.**

As stated above, any abandonment of equipment or littering of any kind outside designated areas will result in the immediate disqualification of the offending competitor. A clean zone is provided at each aid station.

Message from the National Park of Reunion Island.

The sporting event takes place, in whole or in part, within the "heart" of Réunion National Park, a UNESCO World Heritage Site. The designation of an area as the core zone of a National Park grants it special regulatory protection. This regulation is binding on everyone. Offenders are subject to criminal penalties. Consequently, each participant must comply with the following rules:



- No damage should be done to the vegetation.
- The harvesting of native plant species for the purpose of making walking sticks or for any other use is prohibited.
- Any littering, even of biodegradable waste (which can encourage the proliferation of rats, posing a threat to native bird species), is prohibited.
- The use of fire is strictly prohibited except in permanent areas designated for this purpose by the site manager.
- Motor vehicle traffic is prohibited outside of roads classified as part of the public road network of the State, departments, and municipalities, rural roads, and private roads open to public motor vehicle traffic. Vehicle parking is permitted exclusively in areas designated for public parking.
- Leaving the marked trails (in particular by using shortcuts) is prohibited.
- Furthermore, in order to avoid the spread and introduction of new invasive exotic species, a complete cleaning of the equipment used during the event (bag - clothing - shoes - etc.) is recommended before the start of the event.

This requirement is all the more important when the equipment has been used outside of Réunion Island. At sites equipped with biosafety stations, participants must use them.

The complete regulations for Réunion National Park can be found on the website:
<https://www.reunion-parcnational.fr/fr/le-parc-national-de-la-reunion/reglementation>

15. Anti-doping policy

By registering for UTOI races, all athletes agree to be bound by the UTOI Anti-Doping Rules and acknowledge UTOI's authority to enforce these rules. Athletes understand that adherence to the UTOI Anti-Doping Rules is essential to maintaining integrity, fairness, and the spirit of competition in the sport of trail running.

The athletes further acknowledge and agree to:

- a) be bound by and comply with all provisions of the UTOI Anti-Doping Rules (as amended from time to time), the World Anti-Doping Code and the International Standards issued by the World Anti-Doping Agency (WADA);
- b) be subject to the authority of UTOI for enforcement, results management, and the imposition of sanctions in accordance with the anti-doping rules; be subject to doping controls in competition and out of competition if selected by the UTOI or the relevant anti-doping authorities;



- c) be subject to in-competition doping controls selected by UTOI or the relevant anti-doping authorities;
- d) provide accurate and up-to-date whereabouts information and make themselves available for testing as required;
- e) refrain from using prohibited substances or methods as described by WADA (Link to the WADA Anti-Doping Code) and be personally responsible for understanding what constitutes an anti-doping rule violation. Athletes also undertake to monitor and ensure their own compliance with WADA anti-doping rules, noting that certain medications, supplements, common beverages, and other legally available products may contain prohibited substances; (Link to the WADA Anti-Doping Code)
- f) acknowledge the processing of their personal data by UTOI and its third-party delegates (including the International Testing Agency) in accordance with UTOI's privacy notice;
- g) cooperate fully with UTOI and anti-doping authorities in any investigation or proceeding related to anti-doping rule violations;
- h) acknowledge the processing of their personal data by UTOI and its delegated third parties (including the International Testing Agency) in accordance with UTOI's privacy notice;
accept the consequences and sanctions imposed by the UTOI or the relevant anti-doping authorities in the event of a violation of anti-doping rules, including disqualification from UTOI events and potential suspension from future participation; be subject to the jurisdiction of UTOI, accepting that any dispute arising from a decision made in accordance with WADA anti-doping rules shall be handled by UTOI;
- i) accept the consequences and sanctions imposed by UTOI or the relevant anti-doping authorities in the event of an anti-doping rule violation, including disqualification from UTOI events and potential suspension from future participation;
- j) refrain from participating in any capacity in any UTOI event during a period of ineligibility or provisional suspension.

By completing the registration process, athletes confirm their understanding and agreement to be bound by the general anti-doping rules.

16. Image rights, audiovisual, partners

By participating, the competitor waives all personal image rights and authorizes the organizer, its assignees and partners to use it on any communication medium, regardless of the format or process used (*video, digital, computer, e-commerce, etc.*).

Drones operated by certified remote pilots will be used by the organization to produce images and content related to the event.



Photographers and videographers will be present throughout the event, covering all formats and creating content, even at night. We ask for your cooperation and understanding. Audiovisual and photography professionals must obtain accreditation from the Organization. It is understood that no image, photograph, video, or other material may be sold to public or private partners, television stations, or any other media outlets without the express consent of the Event Organizer. Furthermore, all participants are informed that registration for any of the Organization's races constitutes acceptance of the sharing of their email address, as provided in their registration, with the Organization's partners.

17. Rankings and awards

A. Ranking

The final standings will only become definitive after their official announcement by the organizers. This announcement can take place up to 24 hours after the event concludes. During this period, the podium will be referred to as the "potential winner."

A scratch ranking and a ranking by category will be established, with results not cumulative:

- Top 3 overall Men
- First 3 overall Women
- First (*or the first 3 if the race regulations provide for it*) of each category Men and Women
- Licensed and Unlicensed all together (*except in cases of force majeure*).

B. Rewards

Trophies and various prizes will be distributed according to the established ranking. The runner's presence is mandatory to receive the awards (no substitutions are possible). Otherwise, the award will not be given.

Prizes (*overall, by category, raffle, etc.*) cannot be combined. Only one prize per person. For relay races, only the first men's team, the first women's team, and the first mixed team will receive a prize.

C. Draw and various prizes

A draw may be held for all unawarded finishers of the races, all formats combined, if this is provided for by the event.



The organizer reserves the right to proceed in its own way and without being reproached for anything, in the way of awarding the prizes (computer, ballot box, ...).

VERY IMPORTANT: The awards ceremony for ALL race formats will take place on the podium provided by the organizers. Further details regarding the awards ceremony will be included in the event program.

D. Publication of results

The results will be published on the organizer's website (www.utoi.re). In accordance with the French Data Protection Act (Loi Informatique et Libertés), participants may object to the publication of their results on these sites for legitimate reasons duly assessed by the organizer (for the FFA, please send your request directly to the following email address: dpo@athle.fr).

18. CNIL/GDPR

The personal data provided by participants is intended for authorized UTOI staff, and more specifically for ACSR, the association responsible for processing this data. This data is used to process participant registrations. Participants may receive information by email regarding the event for which they are registered, as well as other events organized by UTOI. Through UTOI, participants may also receive information and/or offers from other companies or associations partners.

The information collected complies with the provisions of the GDPR. In accordance with the French Data Protection Act of 6 January 1978, each participant has the right to access and rectify their personal data. Simply write to us, indicating your first and last name and full address, by email to contact.utoi@gmail.com.

19. Individual sponsors

Runners who are sponsored or use a third-party brand for promotional purposes may only use said third-party brand on their clothing and equipment during the competition. All other items, including but not limited to flags, banners, or posters, are not permitted to be used, carried, or worn along the race course, including at the finish line. Violations of this rule may result in a penalty determined at the sole discretion of the respective race directors.



20. Complaints

All complaints must be made in writing only by the runner in question.

The runner in question must submit their complaint to Race Control within 30 minutes of finishing. A form will be provided by the organizers. A deposit of €100 (one hundred euros) must be paid along with the complaint for it to be processed. This deposit is non-refundable if the complaint is not upheld.

No claims will be accepted from accompanying persons or spectators. Supporting documents (private photos and/or videos) cannot be considered official.

21. Exceptional circumstances

In the event of force majeure or any other unforeseen event making it difficult to organize one or more races, the organizer may terminate the event at any time.

Participants will be notified by all possible means. They must then strictly comply with the organization's directives.

Failure to comply with these instructions will automatically release the organizer from all liability. The participant will not be entitled to any refund or compensation in this regard.

Similarly, the race director and/or the organizer reserves the right to modify the initial course at any time during the event, without needing to justify their decision.

The same applies if it concerns:

- **Delay departure,**
- **Modify the time barriers,**
- **Postpone the departure date,**
- **Adapt the route of the events,**
- **Cancel the event,**
- **Neutralize the event,**
- **Stop the event in progress**

At certain points, a diversion route may be set up for delayed runners. The race director may allow a few extra minutes for the diversion to be implemented. This is not automatic. If it is implemented, the decision is made one hour before the start of each race.

It is then implemented by the head of the aid station or the race director. This additional time granted is never communicated to the competitors, nor even to the previous aid station. Competitors who are diverted are asked to follow an alternative route. Diverted runners are penalized.



22. Postponement

In the event of the postponement of one or more races due to a specific circumstance beyond the organizer's control, which compels them to act, the postponement will not entitle participants to any compensation or refund. All participants will automatically be transferred to the new race date. If this new date, offered within 72 hours of the postponement announcement, is not suitable for the competitor, a refund may be considered, less a 20% deduction from the registration fee.

23. Cancellation

The organizer reserves the right to cancel the event without prior notice, either at the request of the administrative authority, in the event of force majeure, or for any other reason related to the safety of the athletes, the public, or the environment. No compensation will be paid in this regard, and no refund will be due.

24. Emergency route

Depending on the progress of the application by the authorities, inclement weather before the event, or anything else that may affect the smooth running of the race and the safety of the participants, the organizer reserves the right to modify the course at any time, which will result in various changes (route, start time, time limits, etc.). Runners will be notified by email, and the information will be posted on the UTOI website and Facebook page.

25. Final provision

Any action relating to this contract must be brought exclusively before the Judicial Court of Saint-Denis (Réunion). Note: In the event that the runner contravenes the preceding provisions, he will bear all the consequences, which excludes any recourse against the Organization.